

GUIDE DE L'EXPOSANT



ARIEGE

5^{ème} édition

SALON DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITES

MAIRES - ADJOINTS - CONSEILLERS - PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE
ELUS LOCAUX - DECIDEURS PUBLICS - AGENTS DES COLLECTIVITES

Salle Omnisports FERRIERES-SUR-ARIEGE Jeudi 28 mai 2026



Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

VOS CONTACTS TECHNIQUES

Melvin CLEMENT
m.clement@ap-media.fr
☎ 07 61 65 58 35

Marion PORTAL
m.portal@ap-media.fr
☎ 07 85 42 08 05

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon



SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES..... 3

HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE 3

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL 3

SERVICES SUR LE SALON 5

AMENAGEMENTS DU STAND..... 5

STAND CLE EN MAIN 5

PERSONNALISATION DE STAND..... 6

STAND NU 6

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE..... 7

COMMISSION DE SECURITE 7

GARDIENNAGE 7

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
27 mai 2026	10h30 - 19h00*			
28 mai 2026		A partir de 7h30	9h00 – 16h00	16h30 – 21h00

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- **Livraison uniquement le 27 mai 2026 de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.**
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

ETIQUETTE DE LIVRAISON

ARIEGE
5^{ème} édition
**SALON DES COMMUNES ET
DES INTERCOMMUNALITES**

MAIRES - ADJOINTS - CONSEILLERS - PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE
ELUS LOCAUX - DECIDEURS PUBLICS - AGENTS DES COLLECTIVITES

Salle Omnisports FERRIERES-SUR-ARIEGE Jeudi 28 mai 2026

ASSOCIATION DES MAIRES
ET DES ELUS DE L'ARIEGE
Service d'aide et de conseil

ADRESSE DE LIVRAISON

Destinataire (Nom - Prénom) : **A renseigner.**

Chez :

**Salle Omnisports
Avenue Jean-Durroux, 09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE**

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Manifestation : SALON DES MAIRES DE L'ARIEGE - 28 mai 2026

Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée :

Nom du stand : **A renseigner.**

N° du stand : **A renseigner.**

Responsable du stand : **A renseigner.**

Tél (mobile de préférence) : **A renseigner.**

AP Média ou la salle omnisport ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).

Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

1 - BADGES ACCES EXPOSANTS

Pour permettre votre accès au parking et au salon, nous vous demandons d'imprimer vos badges avant l'événement (pour toute personne animant votre stand ou tout fournisseur intervenant pour votre compte), sur l'espace sécurisé qui vous est dédié :

[Salon des Communes Ariège | Salon des Communes Ariège](#)

Mot de passe : SALON09@2026

Vous pourrez enregistrer et imprimer plusieurs badges simultanément que vous recevrez par e-mail aux adresses que vous aurez indiquées.


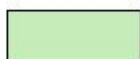
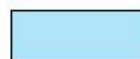
Pensez svp à imprimer vos badges avant le salon, si jamais nous ne pouvons imprimer vos badges en noir et blanc sur site.

2 - ACCES LIEU DE L'EVENTEMENT

La salle omnisports Ferrières-sur-Ariège
Avenue Jean Durroux 09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE

L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité de la salle omnisports suivant le planning d'installation pour le montage et le démontage.



 Zone parking exposants  Zone parking exposants  Salle omnisports

SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Pas de Wifi sur le salon. Privilégiez la 4G et les partages de connexion !

- **RESTAURATION**

Le foodtruck MOSTA COSINA et le foodtruck FOODPAILLETES seront mis en place par leurs soins à l'extérieur, à l'entrée du salon, et proposeront des repas à emporter pour ceux qui le souhaitent.

Le Père Canard a été retenu comme traiteur officiel du salon. Vous pouvez les contacter afin qu'ils vous fassent des propositions sur mesure : jose.gandia@orange.fr ou directement au 05 61 68 08 94 / 06 82 34 80 55.

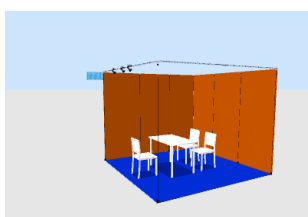
Vous avez la possibilité de commander une prestation cocktail déjeunatoire pour votre stand, qui sera à venir récupérer directement auprès du traiteur, le jeudi 28 mai 2026 avant 12h00.

Merci de noter que toute commande de prestation cocktail devra être passée au moins une semaine avant le salon. Passé ce délai, notre prestataire se réserve le droit de refuser la prestation.

AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la Patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m²

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur blanc (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure foncée,
- **Enseigne drapeau** double face 30*40cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges (non fournies par l'organisateur)**,
- **1 rampe de 3 spots** lumineux,
- **Moquette** sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),
- **1 dotation mobilière** comprenant : 1 table rectangulaire (L : 1.20 x H : 0,75 x P : 0,65) + 3 chaises + 1 corbeille.
Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand. Merci de l'indiquer dans les documents à remplir « Descriptif de stand ».

PERSONNALISATION DE STAND

Nouveauté cette année, vous avez la possibilité, via le formulaire « **DESSCRIPTIF DE STAND ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES** » sur votre espace exposant de commander votre personnalisation de stand grâce à un bandeau réhausse ou le stickage d'une ou plusieurs cloisons de votre stand. Si cette prestation a déjà été commandée sur le dossier d'inscription du salon il n'est pas nécessaire de la recommander via l'espace exposant.



STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements chapiteau. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE



PRESTATAIRE MOBILIER



Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre prestataire **ALIANCE MOBILIER**. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com/fr/>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement **ALIANCE MOBILIER** par email :

Commerce1@aliance-mobilier.com ou par téléphone au **05 61 39 16 56**

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **mercredi 27 mai 2026**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).